

Les appétences morbides dans les cultes primitifs et l'islam



Nécrophilie, (fatwa autorisant de coucher avec une morte)ⁱ, nécrophagie, mutilations corporelles, porno-paradis, l'islam flirte sans cesse avec la mort et les pratiques morbides. Des extraits de vidéos postées par Da'esh mettent en scène des djihadistes en train de brûler vif des *kuffars* (mécréants) et allant parfois jusqu'à « déguster » le foie ou le cœur sanguinolent de leurs victimes, tout en déclamant le verset 145 de la sourate 4. Ces rituels sanglants qui semblent tout droit sortis d'un culte maya peuvent être suivis d'un « martyr » non moins barbare au nom d'Allah. Ils vont jusqu'à « se faire sauter » en vue d'assouvir plus efficacement leurs pulsions et leur soif insatiable de plaisirs auxquels ils ont momentanément renoncé sur terre ; ainsi pour pouvoir mieux les savourer dans l'au-delà, ils installent l'enfer sur terre. Comment expliquer cette thématique d'une compétition entre la vraie vie de l'au-delà et la fausse d'ici-bas et comment venir à bout de l'instinct de mort inhérent à l'islam ?

La représentation de la post-existence dans les sociétés primitives est très variée : elle va de l'activité la plus complexe à la torpeur la plus pétrifiée, toutes sortes de « vies » sont imaginées pour les trépassés. La plupart du temps, il s'agit d'une répétition plus ou moins intégrale de la routine de l'existence terrestre même si la survivance peut être plus « spirituelle ». La croyance que les morts continuent la même existence que les vivants dans un espace-temps qui constitue une sorte de double de celui qu'ils occupaient sur la terre est le trait le plus marquant de ces croyances primitives. Cette conception est assez commune en Afrique, mais elle se rencontre aussi ailleurs (chez les Indiens Hopi).

- Obsession pour la mort

Salem ben Ammar remarque très justement : « Mentalement et idéologiquement, les croyants musulmans sont à 100% connectés avec les préceptes de leur religion. Mourir en martyr pour eux est la garantie de toucher leur Graal. Ils ne sont pas morts, ils vivent la vraie vie auprès de leur commanditaire et maître... »ⁱⁱ Ils rejoindraient la demeure des délices

permanents que Dieu a préparée pour les croyants. Ce Paradis propose une extraordinaire continuité avec la vie terrestre et les activités essentielles y sont le boire, le manger et le plaisir sexuel. Une égalité exceptionnelle règne entre les élus. Il y a dans le Paradis « ce que nul œil n'a jamais vu, ce que nulle oreille n'a jamais entendu et ce qui n'est jamais venu à l'esprit de quelqu'un ». Ce hadith attribue à Mahomet des dires récupérés chez St Paul ! Ses habitants sont tous des frères assis sur des trônes et se faisant face. Dieu a retiré de leurs cœurs toute rancœur et les voilà devenus amis au milieu des jouissances inaltérées. Leur salutation entre eux est : « Paix et salut ! » Leurs délices sont éternels dans la demeure du salut. Il y a au Paradis islamique toutes sortes de nourritures : « *On n'y entend nulle parole insignifiante ; seulement « salam » et ils auront là leur nourriture, matin et soir* » (Q19/62) « *Ils seront accoudés sur des tapis doublés de brocart, et les fruits des deux jardins à leur portée* » (Q55/54) « *Pour les pieux ce sera une réussite : jardins et vignes* ». (Q78/31) « *Ils contiennent des fruits, des palmiers et des grenadiers* ». (Q55/68) « *Et les gens de la droite ; que sont les gens de la droite ? Ils seront parmi des jujubiers sans épines, et parmi des bananiers aux régimes bien fournis, dans une ombre étendue, près d'une eau coulante continuellement et des fruits abondants ni interrompus ni défendus.* » (Q56/27) « *Les pieux seront parmi des ombrages et des sources. De même que des fruits selon leurs désirs.*» (Q77/41) « *Nous les pourvoirons abondamment des fruits et des viandes qu'ils désireront.*» (Q52/22) La règle en matière de ce qui attend les gens au paradis, c'est que tout habitant du Paradis, homme et femme, aura tout ce qu'il désire. « *Il y aura là pour eux tout ce qu'ils voudront* » (Q50/35), « *Et vous y aurez ce que vos âmes désireront et ce que vous réclamerez* » (Q41/31), « *et il y aura là tout ce que les âmes désirent et ce qui réjouit les yeux ; et vous y demeurerez éternellement* » (Q43/71). La fougue des désirs décrite ici indique une nécessité de récupérer au plus vite son corps terrestre ainsi qu'une incomplétude de l'âme ; la vision béatifique du christianisme nommée islamiquement, *ru'yat Allah* ne fut que très peu intégrée au *kalam*, la tradition doctrinale de l'islam.

Dans les Hadiths Mouslim et Ahmed, le premier à entrer au paradis serait le Prophète Mahomet. On y trouve cette parole : « *J'arriverai à la porte du Paradis, le Jour de la Résurrection et je demanderai l'ouverture de cette porte. Le gardien demandera « Qui es-tu ? » Je répondrai « Mohammad » Il dira : « Je ne suis autorisé à ouvrir la porte à aucun être avant toi.* » On retrouve ici cette identification de Mahomet avec Jésus qui est, dans la tradition chrétienne, celui qui a ré-ouvert les portes du Paradis.

La conception du *Walhalla* germanique est étrangement proche du paradis islamique : les occupants de ce lieu mènent une vie de joie et de délices : ils consomment une nourriture choisie et abondante, ils sont aimés de femmes d'une beauté extraordinaire. Dans ce lieu, ni la transgression ni le péché n'existent plus. Pour la mythologie germano-nordique, il existe deux sortes de « morts » : ceux qui ont trépassé de façon « banale », normale, et ceux qui sont tombés, les armes à la main, sur le champ de bataille, parce qu'ils ont été choisis par les émissaires d'Óðinn, les Valkyries vierges pour grossir les rangs des champions appelés à combattre aux côtés des dieux contre les puissances du désordre. Ces morts-là sont désignés par le collectif *valr* ; à eux seuls, est réservé le paradis connu de cette religion, la « halle du valr » ou *Walhalla*. Les autres s'en vont peupler les lugubres empires de la maîtresse des enfers, Hel.

On s'étonnera ici de ces similitudes inattendues, non seulement en ce qui concerne le mode spécifique de la post-vie, pur prolongement de la vie d'ici-bas mais aussi en ce qui touche le statut exceptionnel des guerriers au combat, à eux seuls le paradis est garanti.

Ces similitudes sont-elles fortuites ? Pas forcément. Bernadette Arnaud montre dans « *Les Vikings à Constantinople aux IX^{ème} et X^{ème} siècles* » que des Scandinaves ont pris la route de l'orient et des quantités impressionnantes de dinars se sont retrouvés au Nord, les échanges de soieries et d'esclaves étaient intenses. Les échanges d'idées ont dû l'être aussi. Annika Larsson a découvert des inscriptions coufiques sur des soieries de ce peuple. « *Alors que j'examinais des fragments de textiles d'époque Viking pour une exposition, j'ai découvert pour la première fois dans la trame de l'un d'eux des calligraphies coufiques (la plus ancienne forme de calligraphie arabe) et surtout les noms d'Allah et d'Ali... !*^{miii} »

Certes le Coran réinvestit intégralement le concept eschatologique de résurrection des morts et plagie l'imagerie sémitique. La résurrection est désignée par les termes suivants : *al-kiyâ'ma*, *al-ba'th* ou *an-noušoûr*. La doctrine musulmane met en exergue le « jour de la résurrection » (*yawm al-ba'th* ; *yawm al-kiyâ'ma*), le jour dernier (*yawm al-âkhir*), ou encore le jour du jugement (*yawm al-dîn*). Le mot clef de cette imagerie est le mot « Jour ». En effet, ce mot est répété 440 fois dans le Coran ; 385 attestations peuvent désigner la fin des temps, comprenant parfois la résurrection et le jugement, voire même la rétribution au ciel ou en enfer selon la foi ou la mécréance de l'homme. Mais des contradictions se manifestent rapidement du fait même de ce mode particulier de « récupération » des corps terrestres qui permettrait de prolonger toutes les jouissances sensibles et corporelles. Pour ce faire, il faut que le djihadiste récupère immédiatement son corps terrestre qui n'est pas son corps ressuscité, ce corps récupéré sera ensuite détruit par le grand *fana* anéantissement intégral qui précède la résurrection générale. Mais alors comment faire coïncider la perpétuité des délices corporels promis par le Coran avec la doctrine islamique du *fana* ? Où va le martyr « qui s'est fait sauter » en attendant de récupérer son corps terrestre pour honorer ses houris ? L'islam a-t-il copié fidèlement ses sources scripturaires ? Non si on consulte *Le Catéchisme de l'Église catholique*, le Credo chrétien « *culmine en la proclamation de la résurrection des morts à la fin des temps, et en la vie éternelle* » (paragraphe 988) le corps ressuscité n'est pas proprement le corps physique antérieur et la jouissance est béatifique. « *Nous croyons fermement, et ainsi nous espérons, que de même que le Christ est vraiment ressuscité des morts, et qu'il vit pour toujours, de même après leur mort les justes vivront pour toujours avec le Christ ressuscité et qu'il les ressuscitera au dernier jour (Jean 6, 39-40)* », poursuit le texte.

Qu'en est-il de l'islam ? Quand les « martyrs » recouvreront ils leurs corps pour en jouir ? Ce n'est que tardivement que l'islam répondra et distinguera la petite résurrection (*al-kiyâ'ma al-sughrâ*) de la grande résurrection (*al-kiyâ'ma al-kubrâ*). Cette désignation provient d'ibn Taymiyya, savant musulman du XIV^e siècle. Par la petite résurrection il faut comprendre « la séparation de l'âme du corps et sa destination vers la demeure de la première rétribution ». Cette expression caractérise la première étape qui suit la mort, se poursuit par le *barzakh* (barrière) cet état intermédiaire entre la mort et la résurrection finale (la Grande Résurrection). De manière énigmatique, le Coran évoque ce terme à trois reprises mais il ne l'utilise qu'une seule fois dans le sens eschatologique : « Une barrière se trouve derrière les hommes jusqu'au jour où ils seront ressuscités » (Q23/100). Selon ibn Taymiyya, les enfants qui entreront au paradis auront leur constitution physique achevée à l'exemple d'Adam. Ils auront 33 ans et 60 coudées de taille (*Cinquième Fatwa*). Cette indication fait référence à saint Jérôme, qui dans sa Lettre 108, 424, précise que les ressuscités auront l'âge de 30 ans.

En conclusion si les sources islamiques plagient intensément les écritures bibliques mais pour satisfaire les appétits insatiables et impatients de leurs combattants, elles ont été

obligées d'inventer une demeure de la première rétribution et une primo-récupération des corps avant l'ultime résurrection des corps. Les ulémas n'ont que tardivement peuplé cette demeure de réjouissances dignes du *Walhalla*.

- *Le sang*

Le sacrifice humain était, chez les Mayas de l'époque précolombienne, un rituel dont le but métaphysique était de nourrir les dieux. Le sang était en effet considéré comme une source d'énergie divine qu'il convenait d'offrir régulièrement aux dieux, notamment par le sacrifice d'une vie humaine, offrande ultime. Cette conception n'est pas étrangère à l'islam sunnite. David Belhassen nous informe.^{iv} « La fameuse et « prestigieuse » Université islamique d'Al-Azhar enseigne à ses étudiants que : « *La consommation de chair des êtres humains morts, est permise sous certaines conditions... La chair doit être celle d'un apostat* ». Certains exégètes musulmans ajoutent à l'apostat, la femme et l'enfant « non protégés par un traité, comme « licites à être consommés » Cette doctrine se fonde sur les écrits de l'imam Al-Shafi'i (767-820), le fondateur de l'une des quatre écoles juridiques du sunnisme et le maître incontesté dans la jurisprudence islamique. Ainsi que sur les écrits de l'imam Al-Qurbubî (1214 – 1273), qui avait décrété : « *On peut manger la chair d'un corps humain mais il n'est pas permis de tuer un musulman, ni un dhimmi non musulman sous domination musulmane... Vous pouvez tuer un combattant ennemi, un homme qui a commis un adultère ou un apostat et manger son corps.* » (Fatwas, Premier tome, p 716). »

Le « *shahid* », témoin qui s'immole au mépris de la vie d'ici-bas, tout en embrassant amoureusement la mort, encaisse le chèque en bois coranique délivrés par des Califes : « Ils ne sont pas morts, ils vivent la vraie vie ». C'est au final ce puissant leitmotiv coranique qui met le monde à feu et à sang et qui replonge l'humanité vers des conceptions aussi archaïques que barbares. La notion d'un sacrifice humain sanglant qui nourrirait les dieux ou achèterait un ticket aller simple pour le paradis peuplé de vierges renoue avec des valences présentes dans des rituels et mythes archaïques aussi il serait bon de rappeler aux apprentis « martyrs » que ce bordel fantasmé ne sera tout au plus qu'une antichambre. En effet, cette jouissance aurait lieu avant le jugement général et avant la résurrection des corps et donc il ne peut être confondu ni avec le paradis puisque non éternel. Par ailleurs, il faudrait focaliser l'attention des musulmans sur le sens de l'abolition du sacrifice humain opéré par Dieu et ce, même dans le Coran et ensuite attirer leur attention sur la portée de la substitution opérée par l'immolation non sanglante du Christ ; du fait des injonctions meurtrières attribuées à Allah et valorisées par les prédicateurs, ils ne pourront pas assimiler le geste de l'ange qui bloqua le bras d'Abraham. La mise en scène du sacrifice humain volontaire du djihadiste et involontaires de ses victimes aidé par la technologie sera perpétuel.

ⁱ <https://blog.sami-aldeeb.com/2011/05/08/zamzami-lislam-autorise-la-necrophilie-coucher-avec-les-morts/>.

ⁱⁱ <https://www.dreuz.info/2018/02/25/le-vrai-musulman-est-celui-qui-ne-transige-pas-avec-les-preceptes-de-sa-religion/>.

ⁱⁱⁱ https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/une-bague-relie-les-mondes-viking-et-musulman_21840.

^{iv} <https://blog.sami-aldeeb.com/2018/01/08/david-belhassen-le-coran-contient-il-des-reminiscences-de-necrophagie-et-de-necrophilie/>.